

2025-13

DEPARTEMENT DU TARN  
ET GARONNEArrondissement de  
Montauban

COMMUNE DE BESSENS

SEANCE DU 04 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 04 mars, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

**Etaient présents, Mmes et MM.:** Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Magalie LALA, Sylvain PENCHE, Amédée HUGANET, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU, Marjorie CIRRODE.

**Etaient absents ou excusés, Mmes et MM.:** Guillaume CAUMON, Séverine MONTANARO-WIECZORECK qui a donné procuration à Vanessa DE CORTE, Nadège OGER, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT.



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Convocation** : 28/02/2025**Délibération n°2025-13** : Organisation de jeux intervillages

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire propose que la commune de Bessens organise le 21 juin 2025 au stade municipal à partir de 20 heures des jeux « Intervillages ». Le but est de passer une soirée conviviale et intergénérationnelle de nature à renforcer les liens entre les communes participantes et la cohésion au sein de chacune d'entre elle. Les équipes représentent chacune une commune et s'affrontent dans la bonne humeur lors d'épreuves afin de remporter le plus de points possibles.

Il appartiendra aux comités des fêtes des communes en compétition de monter une équipe portant les couleurs de leur village en procédant à des recrutements ouverts à l'ensemble de la population.

Afin d'assurer le bon déroulé de la manifestation, le règlement annexé définit les règles applicables à celle-ci. Ledit règlement prévoit qu'une convention est conclue entre la commune de Bessens, organisatrice, et les comités pour arrêter les engagements réciproques à chacun dans le cadre de l'événement. Le modèle type de convention est annexé à la présente et également soumis à l'approbation du Conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 14 voix « pour » :****VALIDE** le principe de l'organisation par la commune de jeux intervillages selon les modalités ci-avant détaillées ;**APPROUVE** les termes des projets de règlement de la manifestation et de convention type annexés ;**ADOpte** lesdits projets de règlement et de convention type ;**DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour engager toutes démarches, accomplir l'ensemble des formalités, et signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait à Bessens, le 05/03/2025

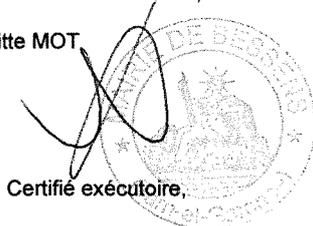
Le Maire,

Adrien RAPHET



La Secrétaire de Séance,

Brigitte MOT



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le :

06 MARS 2025

**AR Prefecture**

082-218200178-20250304-DEL2025\_13-DE  
Reçu le 06/03/2025  
Publié le 06/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS**

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

**06 MARS 2025**